Les difficultés de recrutement

Ce sont pour les métiers d'animateurs, d'animateurs techniciens et de professeurs que les associations disent éprouver le plus de difficultés à recruter des salariés (60% des réponses). Les animateurs représentent à eux seuls près de 40% des réponses à cette question.

4. Les départs de salariés en CDI

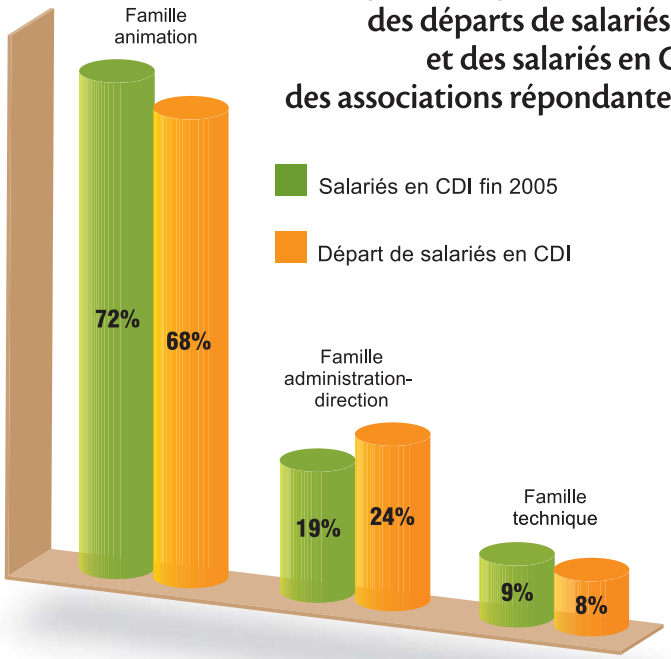

Il était demandé aux associations répondantes de caractériser le profil des 3 derniers salariés en CDI ayant quitté la structure à la date de l'enquête, quelle que soit l'année de départ du salarié. Les profils de près de 300 salariés (299) ayant quitté les associations répondantes ont ainsi été recueillis. Ils permettent de dresser un aperçu des départs de salariés en CDI dans les associations de la branche.

Les associations répondantes ont cité des départs récents : plus des deux tiers des départs de salariés en CDI évoqués par les associations ont eu lieu entre 2005 et 2006.

Près des trois quarts (72%) des salariés cités ayant quitté une association répondante sont de la famille animation.

Les salariés en CDI de la famille animation sont plus représentés parmi les départs de salariés (72 %) que dans la composition globale des effectifs (68 %), ce qui peut laisser suggérer un turn over sur ces métiers.

Le turn over concerne en particulier le métier d'***animateur*** (27 % des effectifs salariés en CDI, 34 % des salariés en CDI ayant quitté une structure).

Inversement, les ***animateurs techniciens et professeurs*** se caractérisent par leur stabilité : ils sont relativement plus nombreux parmi les salariés en CDI (31 %) que parmi les départs de CDI (25 %).

A contrario, les salariés de la ***famille administration-direction*** sont moins représentés parmi les départs de CDI que parmi l'effectif en CDI des associations, ce qui permet de faire l'hypothèse d'une plus grande stabilité des effectifs salariés en CDI de cette famille. Cette stabilité s'applique plus spécifiquement aux ***métiers de la comptabilité et la gestion*** et aux ***métiers du secrétariat, de l'accueil et du personnel administratif***.

La ***famille technique*** est quasi également représentée parmi les départs de salariés en CDI et l'effectif salarié en CDI global des associations répondantes.

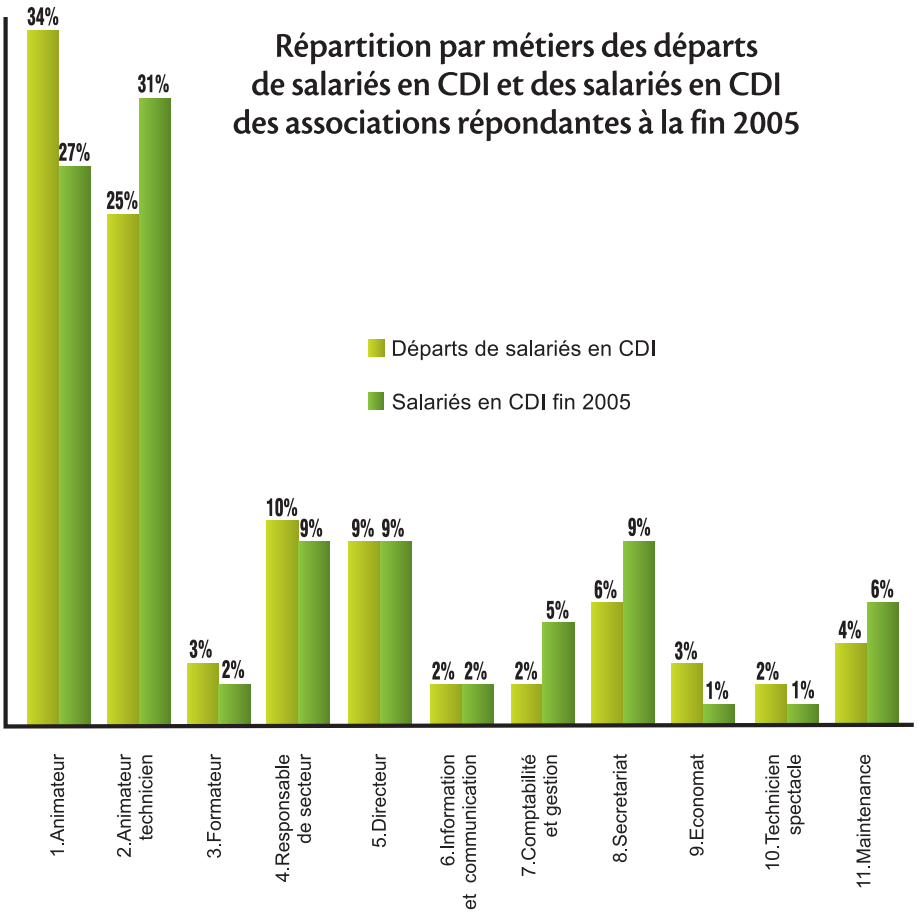

Âge du salarié à la date du départ

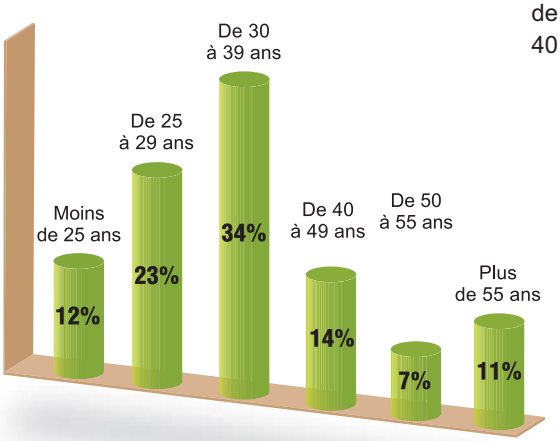

Plus d'un tiers des salariés partis (35%) avaient moins de 30 ans à la date du départ, un tiers (34%) de 30 à 39 ans, près d'un tiers (32%) 40 ans et plus.

Ancienneté du salarié à la date du départ

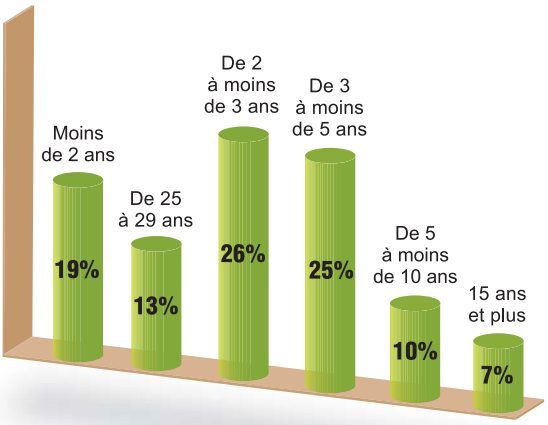

Un tiers des salariés en CDI avaient moins de 3 ans d'ancienneté à la date de leur départ, un quart entre 3 et 5 ans et un quart entre 5 et 10 ans.

Motif du départ du salarié

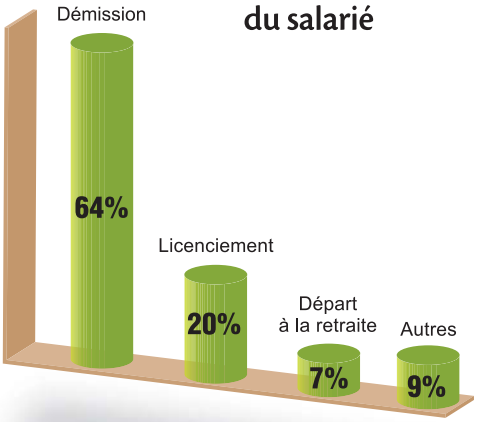

Près de deux tiers (64%) des départs sont des démissions, 20% des licenciements. Les départs à la retraite représentent 7% des départs de salariés en CDI ayant quitté une structure.

Motif des départs des salariés en CDI selon la famille de métiers

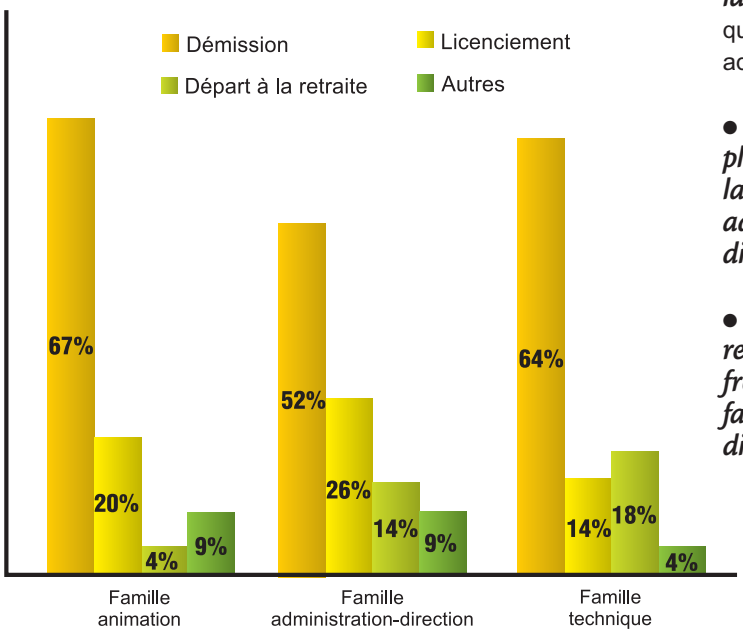

- ***Les démissions sont plus fréquentes dans la famille animation*** que dans la famille administration-direction ;
- ***Les licenciements sont plus fréquents dans la famille administration-direction*** ;
- ***Les départs à la retraite sont plus fréquents dans la famille administration-direction.***

CPNEF Animation - Uniformation : 43, boulevard Diderot - 75012 Paris
Syndicats de salariés : *CFDT* - Fédération Communication, Culture, Conseil (F3C) - Jean Roger - 47/49, avenue Simon Bolivar - 75019 Paris - Tél. : 01 56 41 54 00 - Fax : 01 56 41 54 01 - jroger@f3c.cfdt.fr ● *CFTC* - CSFV - Joël Chiaroni - 251, rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris - Tél. : 06 08 02 06 49 - Fax : 01 40 05 91 10 - jodaix@free.fr ● *CFE - CGC - FFASS* - Antoine Prost - 39, rue Victor Massé - 75009 Paris - Tél. : 01 48 78 49 49 - Fax : 01 40 82 91 31 - ffass@cfecgc.fr ● *CGT (USPAOC et FERC)* - Marylène Gardet - 263 rue de Paris – 93515 Montreuil - Tél. : 01 48 18 82 44 - Fax : 01 49 88 07 43 - ferc@cgt.fr ● *CGT - FO SNEPAT* - Yann Poyet - 131, rue Damrémont - 75018 Paris - Tél. : 01 53 01 61 34 - Fax : 01 53 01 61 23 - yp@snepat-fo.fr
Syndicat employeurs : *CNEA (Conseil National des Employeurs Associatifs)* - Espace Condorcet - 88, rue Marcel Bourdarias - B.P. 81 - 94142 Alfortville Cedex - Tél. : 01.41.79.59.59 - Fax : 01 41 79 59 60

Directeurs de la publication : Henri Borentin et Yann Poyet - Edité par la CPNEF Animation - Rédaction et coordination de la publication : ALPage
Conception graphique et réalisation : Quat'Quatre
Impression : NTC

ISSN EN COURS

cpnef animation

Synthèse d'enquête

Commission Paritaire Nationale Emploi formation

Juin 2007

L'ancienneté des salariés de la branche de l'animation

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'ENQUETE REALISEE EN 2006 POUR L'OBSERVATOIRE DE LA BRANCHE

1. Les associations répondantes p2

2. L'ancienneté et le déroulement de carrière p3

3. L'évolution des effectifs p4

4. Les départs de salariés en CDI p5

Enquête conduite par le cabinet Ithaque

Les résultats présentés ici sont issus de l'enquête conduite à la fin de l'année 2006 sur l'ancienneté des salariés[1] de la branche de l'animation.
C'est la première enquête menée sur panel dans le cadre des travaux de l'Observatoire de branche.
Elle a pour objectifs de :

- **Construire des pyramides d'ancienneté par métiers ;**
- **Cerner les dispositions prises par les associations pour l'attribution des points de déroulement de carrière prévus par l'avenant 67 de la convention collective de l'animation ;**
- **Mesurer les entrées et sorties de salariés en CDI sur la période récente et étudier les derniers départs de salariés en CDI.**

Les données collectées doivent permettre aux partenaires sociaux de la branche d'apprécier les effets des dispositions qu'ils ont négociées (ancienneté) et d'analyser les évolutions de l'emploi dans la branche, les mobilités à l'œuvre notamment.

Méthode de l'enquête

Le panel de 250 associations a été construit par la méthode des quotas sur le critère de l'effectif ETP et sur la base de 609 associations s'étant déclarées volontaires lors de l'"enquête emploi" menée en 2005.
207 questionnaires ont été retournés, ce qui représente un taux de réponse de 83%.
La représentativité de l'échantillon des répondants est bonne au regard des 3 critères suivants : effectif ETP[2], région, principal domaine d'activités

1. Les associations répondantes

L'ancienneté des associations

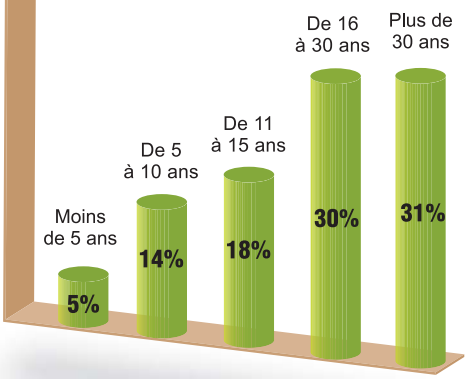

Les associations répondantes sont pour plus de ***60 %*** d'entre elles constituées depuis ***plus de 15 ans***.

Répartition des associations par tranches d'effectifs salariés en CDI

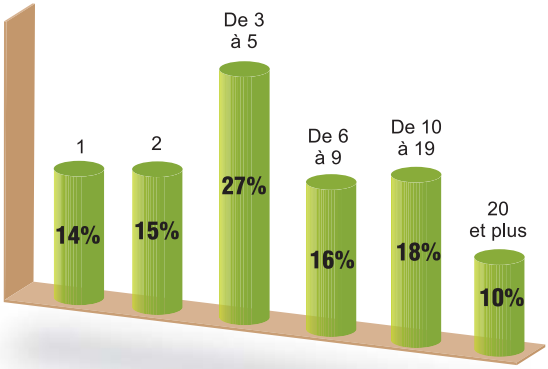

Plus de la moitié ***(56 %)*** des associations ont ***moins de 6*** salariés en CDI, les trois quarts ***(72 %) moins de 10***.

Répartition par familles de métiers de salariés en CDI des associations à la fin 2005

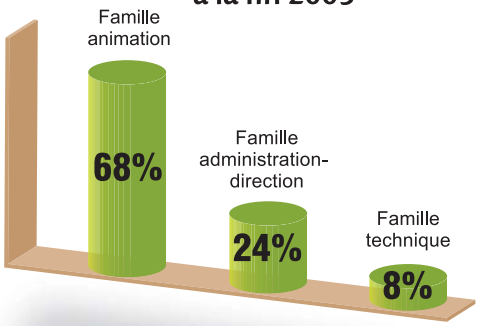

La famille animation domine largement les effectifs.

(1) Le questionnaire portait exclusivement sur les salariés en CDI des associations.
(2) Légère sous représentation des associations de moins de 6 ETP et sur représentation des plus de 20 ETP

2. L'ancienneté et le déroulement de carrière

L'avenant 67 de la convention collective de l'animation réforme l'ancienneté et prévoit un déroulement de carrière en 5 paliers (après 7, 13, 22, 30 et 35 ans) aux termes desquels l'entreprise doit avoir attribué des points de déroulement de carrière.
L'article 9 de la convention précise que :
"*Dans chaque entreprise, les modalités d'attribution des points de déroulement de carrière doivent être inscrites à l'ordre du jour de la négociation annuelle des salaires. En l'absence de délégué syndical les institutions représentatives du personnel seront consultées ou informées selon l'instance présente dans l'entreprise. Dans tous les cas, chacun des salariés doit être informé des modalités d'attribution des points de déroulement de carrière. Le déroulement de carrière peut prendre en compte les situations, les sujétions et les responsabilités particulières.*"

Les pyramides d'ancienneté

Les paliers retenus pour l'ancienneté sont ceux de l'avenant 67 pour le déroulement de carrière.

61 % des salariés en CDI des associations ont ***moins de 7 ans*** d'ancienneté, ***23 % de 7 à 12 ans***. Ainsi, ***84 %*** des salariés en CDI ont ***moins de 13 ans*** d'ancienneté.

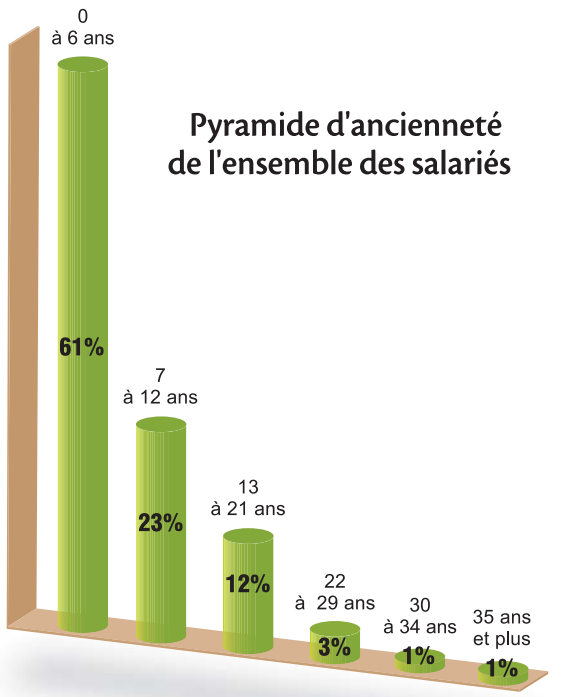

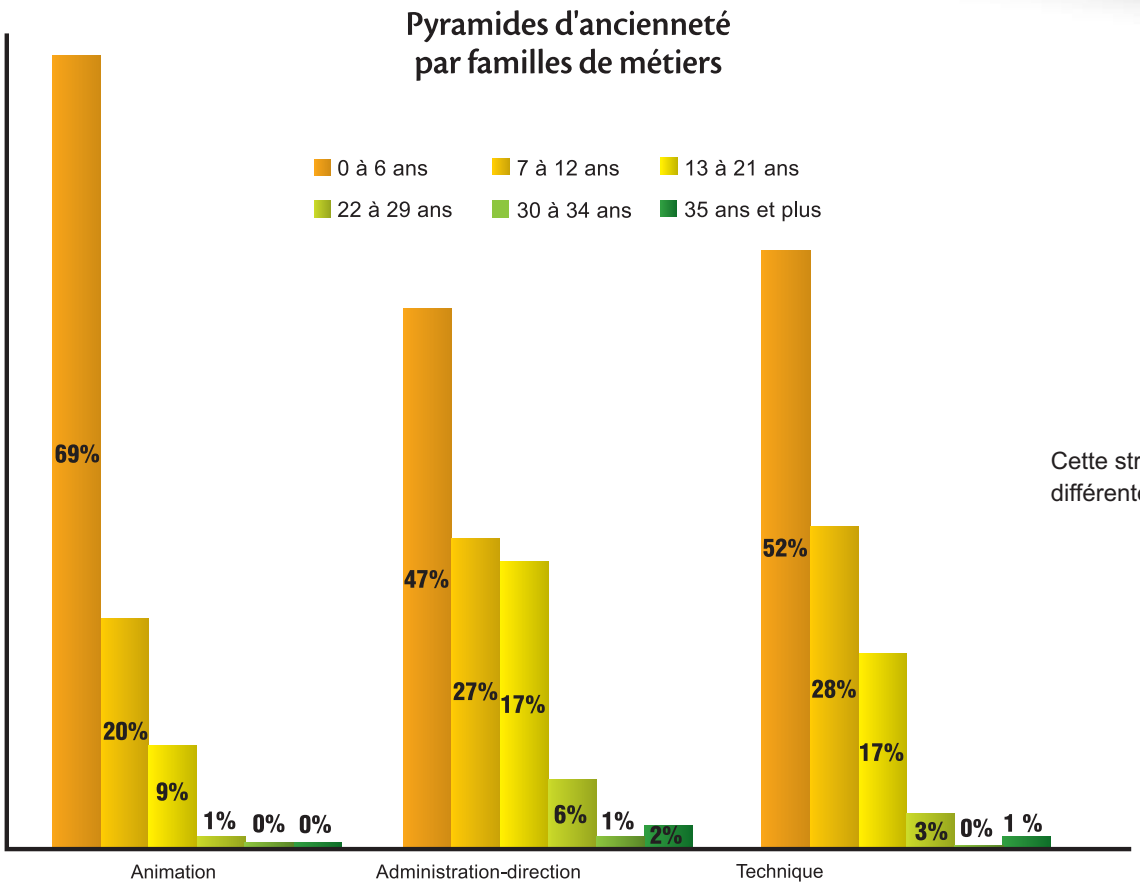

Cette structure est légèrement différente selon les familles de métiers.

Le déroulement de carrière

Quelles dispositions avez-vous prises pour l'attribution des points de déroulement de carrière?

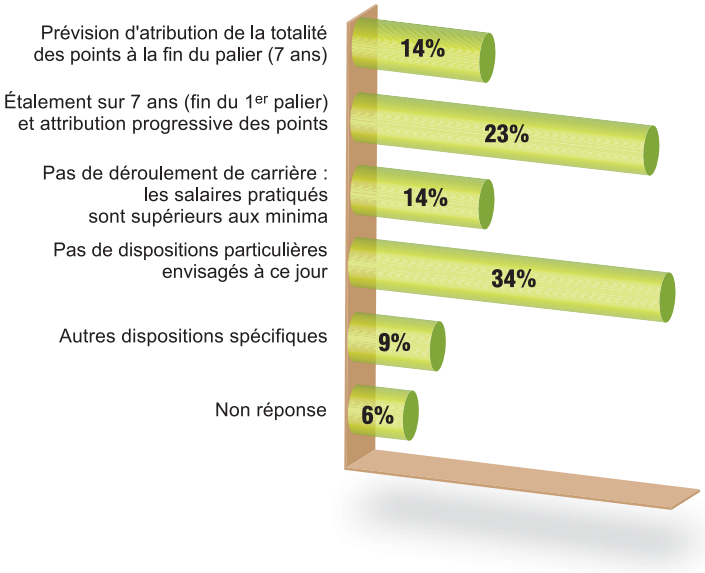

Parmi les répondants :

32% ont pris des dispositions
- Etalement sur 7 ans et attribution progressive des points (23%)
- Autres dispositions spécifiques (9%)

54% n'ont pas pris de dispositions particulières
- Prévision d'attribution de la totalité des points à la fin du palier (7 ans) (14%)
- Pas de dispositions particulières envisagées à ce jour (34%)
- Non réponses (6%)

14% n'ont pas à prendre de dispositions
- Salaires pratiqués supérieurs aux minima (14%)

Les associations qui ont des salariés avec une ancienneté supérieure à 22 ans sont plus nombreuses que les autres (46% contre 32%) à avoir pris des dispositions.

Pour les associations qui ont pris des dispositions, l'enquête apporte des précisions sur le mode d'élaboration :
- Décision unilatérale de l'employeur pour 60% des associations,
- Concertation avec les IRP/salariés (24%),
- Consultation des IRP/salariés (6%),
- Négociation avec les IRP (3%).

3. L'évolution des effectifs

Les entrées et sorties de salariés en CDI au cours de l'année 2005

Selon l'effectif salarié en CDI

Les associations du panel ont un solde positif de salariés en CDI au cours de l'année 2005 (plus d'entrées que de sorties). Ce constat est valable pour toutes les familles de métiers.
Le solde représente environ 5% de l'effectif global en CDI.

Selon les métiers

La famille animation représente plus de 80 % des entrées et sorties de salariés en CDI des associations du panel, alors qu'elle représente 68 % de l'effectif salarié CDI global ; pour les animateurs, ce rapport est de près de 50 % à 27 %.
A contrario, la famille administration-direction représente 14 % des entrées et 10 % des sorties alors qu'elle représente 24 % de l'effectif global en CDI.

Selon les associations

En moyenne, les associations répondantes du panel ont enregistré 2,4 entrées et 2 sorties de salariés en CDI au cours de l'année 2005.

Les prévisions de variation des effectifs

Dans les années à venir, pour quelles familles de métiers prévoyez-vous des effectifs croissants ou décroissants ?

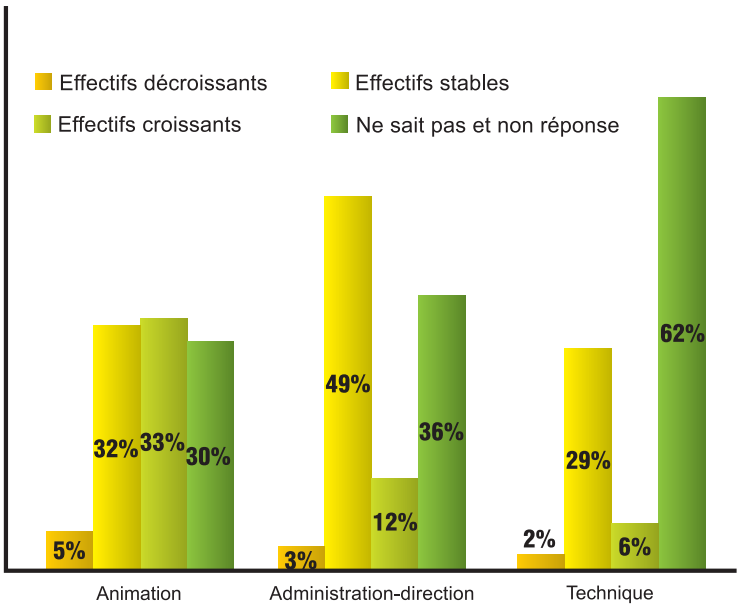

- Pour la famille animation, les prévisions de stabilité, de croissance et les "ne sait pas" représentent environ chacune un tiers des prévisions des associations répondantes.
- Pour la famille administration-direction, c'est la stabilité qui domine (49%).
- Pour la famille technique, c'est l'incertitude qui domine : les "ne sait pas" représentent 62% des interrogés.

Pour les 3 familles, la proportion d'associations qui prévoient des effectifs décroissants est très faible.